

QU'EST-CE QUE LE N° EORI ?

ECONOMIC OPERATOR REGISTRATION AND IDENTIFICATION



Qu'est-ce que le numéro EORI ?

Le numéro EORI, mis en place dans le cadre du dispositif visant à sécuriser les échanges commerciaux entrant et sortant de l'Union Européenne est un numéro unique communautaire permettant d'identifier chaque opérateur économique dans ses relations avec les autorités douanières.

Comment obtenir un numéro EORI ?

La demande de numéro EORI s'effectue sur le site SOPRANO EORI. Ce service offre la possibilité d'effectuer une demande d'octroi de numéro EORI, de la modifier, mais aussi de consulter vos demandes en cours. Si vous disposez déjà du statut « Opérateur Douane » : connectez-vous simplement au service en ligne SOPRANO. Au contraire, si vous ne disposez pas du statut « Opérateur Douane » : connectez-vous au service en ligne SOPRANO-Accès simplifié.

La procédure d'immatriculation

L'immatriculation EORI est obligatoire avant toute opération douanière dans un État membre. Pour être immatriculé, il vous suffit de vous connecter au site SOPRANO via un compte douane.fr et de compléter le formulaire en ligne. Le pôle d'action économique procédera alors à votre immatriculation. Cependant, les opérateurs économiques n'ayant jamais effectuer de formalités douanières doivent faire une demande d'octroi de numéro EORI sur le site SOPRANO EORI.

Comment utiliser le numéro EORI ?

En France, le numéro EORI est généralement utilisé dans les services en ligne liés au dédouanement des marchandises suivants :

- Delta G1, Delta X : permet le dédouanement des marchandises à l'importation et à l'exportation.**
- NSTI : permet le placement des marchandises sous procédure de transit.**
- ICS : permet la réalisation des formalités de sûreté-sécurité préalablement à l'importation.**
- ECS : permet de certifier la sortie des marchandises de l'Union européenne en vue d'obtenir le droit à exonération de la TVA à l'exportation ; ECS permet aussi de réaliser les formalités sûreté-sécurité à l'exportation.**

Le numéro EORI français

Pour les opérateurs établis en France la typologie du numéro est : FR + numéro de Siret. Tandis que pour les opérateurs établis dans un autre État membre que la France : le numéro EORI respecte la structure définie par la réglementation mise en œuvre dans le pays d'établissement de la société. Enfin, pour les opérateurs tiers, à condition de ne pas être préalablement immatriculé : FR + Code pays ISO 2 du pays d'établissement de la société tierce + numéro douane.